



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

13 avril 2021

Coronavirus (COVID-19)

Ouverture de la vaccination contre le COVID-19 aux 65-74 ans

Le canton du Valais ouvre la vaccination contre le COVID-19 aux personnes âgées de 65 à 74 ans et aux malades chroniques n'ayant pas encore été vaccinés (deuxième partie du groupe prioritaire 1). La vaccination se fait sur rendez-vous dans les cabinets médicaux ainsi que dans les centres de vaccination ouverts par le canton. L'accès à la vaccination de ce nouveau groupe de population est possible, car, selon les estimations du Service de la santé publique, près de 90 % des personnes âgées de 75 ans et plus et des personnes avec maladie chronique à haut risque (première partie du groupe prioritaire 1) a reçu au moins une dose de vaccin. A ce jour, environ 8.5 % de la population valaisanne est vaccinée, ce qui place le Valais dans la moyenne suisse.

Dès le 13 avril, les résidents valaisans nés en 1956 et avant peuvent prendre rendez-vous pour se faire vacciner chez leur médecin traitant - pour autant que celui-ci participe à la vaccination contre le COVID-19 - ou dans un centre de vaccination. Les personnes âgées de 75 ans et plus et les malades chroniques à haut risque qui ne sont pas encore vaccinés peuvent toujours prendre rendez-vous en tout temps.

Pour se faire vacciner, une inscription est obligatoire. Elle se fait par téléphone ou Internet. La liste des médecins vaccinant contre le COVID-19 est disponible sur le site de la [Société médicale du Valais](#) (SMVS). L'inscription dans un centre de vaccination se fait par Internet sur <https://vs.covid-vaccin.ch>. La procédure d'inscription est disponible sur le [site de l'Etat du Valais](#). Les personnes n'ayant pas accès à Internet peuvent passer par la Hotline cantonale +41 58 433 0 144 pour demander un rendez-vous.

En cas d'empêchement, il est important de reporter ou annuler son rendez-vous afin de ne pas priver d'autres personnes d'une place précieuse pour la vaccination.

La vaccination du personnel de santé travaillant dans les unités COVID-19 et les services d'urgence des hôpitaux a également commencé. Elle se poursuivra avec le personnel des établissements médico-sociaux (EMS) et des services de secours dès le 19 avril. La vaccination sera ensuite progressivement élargie à l'ensemble des professionnels de la santé et du personnel d'encadrement des personnes vulnérables (groupe prioritaire 2) dès la fin du mois d'avril. Suivront, dès mi-mai, les personnes vivant dans le même ménage que des personnes vulnérables (groupe prioritaire 3) et les adultes fréquentant des structures communautaires (groupe prioritaire 4). Conformément aux recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), c'est la vulnérabilité face au Covid-19 qui fixe les priorités de vaccination. A ce jour, environ 8.5 % de la population valaisanne a reçu deux doses de vaccin, ce qui place le Valais dans la moyenne suisse (7.5 %).



Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 248 07 80

Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83